

NOTICE D'UTILISATION SELON EN166 : 2001 - DIRECTIVE E.P.L. 89/686/CEE
 Le numéro de la norme EN est obligatoire avec les différents symboles du domaine d'utilisation. Le marquage CE et l'identification ECET VISION INTERNATIONAL - BVI.

Symboles de résistance mécanique :	
S	Solide renforcée (12m/s)
F	Impact à faible énergie (45m/s)
B	Impact à moyenne énergie (120m/s)
A	Impact à haute énergie (150m/s)

La lettre T immédiatement après le symbole de l'impact indique l'utilisation pour les parties touchées à grande vitesse à températures extrêmes. En l'absence de la lettre T, le protecteur doit être utilisé à température ambiante.

Symboles pour la classe optique :	
1	Travaux continus
2	Travaux intermittents
3	Travaux occasionnels avec interruption de port permanent

Symbole du domaine d'utilisation	
3	Gouttelettes ou projection de liquides (Moulin)
4	Grosses particules de poussière > 5 microns (Moulin)
5	Dez et fines poussières < 5 microns (Moulin)
6	Arç électrique de court-circuit (Moulin et Oculaire)
8	Métal fondu et solides chauds (Moulin et Oculaire)
9	Métal fondu et solides chauds (Moulin et Oculaire)

Les normes par type d'utilisation :	
EN 169 "Filles soudure"	-
EN-170 "Filles ultraviolet"	2*
EN 171 "Filles infrarouge"	4*
EN 172 "Filles solaires sans spectrométrie infrarouge"	5
EN 172 "Filles solaires avec spectrométrie infrarouge"	6
*Symbole "C" : bonne reconnaissance des couleurs	
Révisé à la déformation des surfaces par les fines particules	K
Résistance à la buée	N
Oculaire d'origine	O
Oculaire de remplacement	△

ATTENTION - LIMITES D'UTILISATION

Les protections oculaires destinées à protéger contre les impacts de particules touchées à grande vitesse portées par-dessus des lunettes de vue standard peuvent transmettre les impacts créant ainsi un risque pour l'utilisateur. Vérifier la protection oculaire régulièrement, des oculaires rayés ou piquetés ou des oculaires endommagés réduisent le niveau de protection et nécessitent un remplacement par une nouvelle protection oculaire. Les verres d'origine ne peuvent pas être remplacés. Lorsque le marquage de résistance mécanique des verres (S, F, B et A) est différent du marquage de la monture pour la résistance aux particules à haute vitesse, la plus faible est à prendre en compte. Les matériaux susceptibles de rentrer en contact avec la peau de l'utilisateur peuvent provoquer des allergies chez certains personnes sensibles.

CE PROTECTEUR OCULAIRE EST A UTILISER UNIQUEMENT POUR LA VISION DE PRES ET LA LECTURE. IL EST RECOMMANDÉ DE DEMANDER L'AVIS D'UN PROFESSIONNEL DE LA VUE POUR TOUTE UTILISATION PROLONGÉE. IL EST INADAPTE POUR CONDUIRE TOUT VEHICULE. IL EST INADAPTE POUR VOIR AU LOIN, ECART PUPILLAIRE DE MONTAGE (PD) 62 mm.

REGALATIONS D'EMPLI
 Soit, les oculaires doivent être nettoyés avec un produit du type eau savonneuse, solution optique, ou solution légèrement alcoolisée. Entretien, comme tous les produits de protection la durée de vie de celui-ci dépendra du domaine d'emploi, du soin et de l'entretien. Après usage de vos lunettes, celles-ci doivent être remises dans leur emballage protecteur d'origine. Dans tous les cas, le produit doit être remplacé après une période de 2 ans.

Transport: le protecteur oculaire doit être transporté dans son emballage d'origine.

Stockage: entre 5 to 40 °C, humidité < à 90%.

FABRIQUE ET IMPORTE PAR BVI - Actman, 1140 rue André Ampère - 13795 AIX EN PROVENCE - France

